Echos parlementaires

LES ÉCOLES PRIVÉES

M. Beauregard, député de la Seine, a déposé un contre-projet aux lois scolaires, portant que « les manuels de l'enseignement primaire public seront soumis à l'autorisation de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique ».

M. Jean Lerolle, de son côté, propose qu'il soit institué auprès de chaque groupe scolaire ou de chaque école mixte un « Conseil de l'école ».

CROIX SUPPLÉMENTAIRES

M. Courtier, député d'Ille-et-Vilaine, demande, par une proposition de loi, qu'on autorise le gouvernement à créer un contingent de croix de la Légion d'honneur pour l'expédition antarctique du *Pourquoi-Pas ?*

Cette promotion devrait comprendre une croix d'officier et cinq croix de chevalier.

LA QUESTURE DE LA CHAMBRE

L'élection de M. Devins, au Sénat, a laissé vacant à la Chambre un poste de questeur. La gauche radicale dont faisait partie le député de la Haute-Loire a désigné comme son candidat à ces fonctions M. Mathis, député des Vosges.

SINGULIÈRE INITIATIVE

M. François Fourtier a déposé une proposition de résolution invitant le gouvernement à engager des pourparlers diplomatiques pour la création d'un Parlement international chargé de connaître des questions de droit entre les nations.

LA CANDIDATURE DE M. LÉPINE

Saint-Étienne, 28 mai. — Un journal local publie les déclarations de M. Lépine, qui accepte la candidature à la députation pour la circonscription de Montbrison, en remplacement de M. Chalaye. On sait que l'ancien préfet possède de vastes propriétés dans cet arrondissement, et qu'il fut préfet de la Loire. Sa candidature est patronnée par l'Alliance démocratique. Les radicaux et les socialistes lui opposent des concurrents. (D. P.)

CONVOCATION D'ÉLECTEURS

Élection sénatoriale

Les électeurs sénatoriaux d'Ille-et-Vilaine sont convoqués pour le 28 juillet 1913, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Pinault, décédé.

Élection législative

Les électeurs de la circonscription d'Issoudun (Indre) sont convoqués pour le 22 juin 1913, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Dessoye, décédé.

Ce que disent les journaux

Les crédits militaires sont votés

L'Action, de M. Henry Bérenger, qui est un ministériel dévoué, juge ainsi le débat sur les crédits militaires :

En votant à une très forte majorité, les crédits nécessaires pour le maintien de la loi de trois ans, la Chambre a entendu rester fidèle à ses décisions de l'autre session. Le pays républicain l'en approuvera hautement, car les actes seuls sont des actes. Il faudra de plus en plus de ces actes-là, si l'on ne veut pas exposer la France à la plus irréparable des sujétions.

Que les collectivistes-unifiés, désormais complices du drapeau noir et du sabotage de l'armée, se soient comptés en bloc contre les crédits militaires, toute la nation s'y attendait. N'est-il pas naturel que les désorganisateurs de la patrie refusent tout ce qui peut la défendre ? Quand on ose prédire à des Alsaciens-Lorrains « l'assassinat des officiers français par des soldats français », on n'entend évidemment pas voter un sou pour les soldats français ni pour les officiers français !

Mais qu'à ce bloc antipatriote semblant ne plus en plus vouloir s'associer quelques groupes parlementaires du vieux radicalisme, voilà de quoi surprendre et plus encore attrister tous ceux d'entre les républicains qui ont, une fois pour toutes, placé l'honneur du bien public, très au-dessus du souci quelque peu grégaire pour la marque ministériel !

N'est-il pas de plus en plus visible, pour la nation tout entière, que la défense nationale, même à l'heure redoutable où nous vivons, est devenue l'enjeu d'instabilités politiques parlementaires ?

Le pouvoir, ce pauvre pouvoir de pauvres ministres sans plus d'autorité que de dupes, est-il donc déchu si bas que tant de petits génies veuillent se rouler dans la poussière pour s'en disputer les dragées taites comme des gamins de village dans un baptême de parvenus ?

Bêtichettes que toute cette bousculade pas très bien que les plus favorisés ne peuvent rien compter ministres, puisqu'ils n'en savent ni le temps ni le crédit ! Et demandez-vous si ce prurit d'avoir été trois ou six semaines « Monsieur le ministre » ne gêne « Monsieur le sous-secrétaire d'État » n'est pas la pire misère et le plus dégradant dégénérescence d'un régime qui, sur l'abîme petite, multiplie tant d'efforts, de labeurs, de capacités !

Il faudrait d'autres directions, et surtout d'autres disciplines, pour faire accepter noblement du pays les lourds sacrifices d'argent et d'hommes que le gouvernement de la France, quel qu'il soit, va lui demander...

Que, du reste, dans cette crise qui s'aggrave par l'aveuglement d'une centaine d'ambitieux incorrigibles, tout ce qu'il y a de sain et de sérieux dans la République se groupe quand même autour de ses chargés de pouvoir ! C'est notre seule ressource, c'est le seul acte d'énergie raisonnée par lequel nous réserverons peut-être encore l'avenir.

M. Louis Latapie, dans la *République française*, juge ainsi l'attitude de M. Viollette, dont le langage fut si particulièrement violent et odieux :

Nous ne connaissons rien de plus abominable que cette excitation à froid des hommes que l'immunité parlementaire couvre et qui poussent aux excès les naïfs, les malheureux que la loi guette et frappe rudement. Eux, ils ne risquent pas d'être inquiétés et ils envoient gaiement au bagne ou aux compagnies de discipline les pauvres ignorants que leurs discours abusent.

Nous parlons tout à l'heure de responsabilités. Il y a des gens et des partis qui se dérobent derrière la Constitution pour les éviter. Ils se barricadent derrière leur privilège et font marcher ceux qui les écoutent. C'est le crime des crimes ; le crime sans courage et sans risque.

Sous la Convention, il en aurait été autrement. Savez-vous ce qui serait arrivé à M. Viollette s'il avait tenu de pareils propos dangereux pour la sécurité de la patrie ? Les jacobins lui auraient coupé le cou, tout simplement.

Hier, les jacobins se sont associés à cet acte de lâcheté en pensant avant tout qu'il allait sans doute inquiéter le gouvernement.

M. Barthou a senti aussitôt quel parti il pouvait tirer de cette insigne faute. Il ne s'agit pas de l'intérêt ou de l'existence du gouvernement, s'est-il écrié en substance, il s'agit de l'existence même de la patrie. Et il a forcé l'assistance, subitement empoignée, à regarder par-dessus les vilenies de l'intrigue parlementaire, vers l'horizon où s'accumulent les bataillons ennemis.

Le coup lancé avec une singulière énergie. De tout le corps frémissant de l'orateur, jaillissait une émotion, une passion, une conviction qui se sont communiquées vite à toute l'Assemblée. Les applaudissements ont crépité sur tous les bancs, jusque dans les rangs de l'extrême-gauche.

Mais n'est-ce pas déjà assez triste qu'il ait fallu se donner tant de mal pour une cause si simple, si juste, si pressante et sortir la grande parade. Or, ce n'était qu'une escarmouche. Mais elle permet d'augurer bien de la grande bataille qui se livrera sous peu de jours. — Hardi !

Sénat

Séance du mercredi 28 mai

M. Dubost préside.

Les crédits militaires

M. Étienne dépose le projet de loi concernant les crédits militaires rendus nécessaires par le maintien de la classe sous les drapeaux pour une troisième année.

M. Millies-Lacroix dépose immédiatement son rapport rédigé au nom de la Commission des Finances sur ce projet.

M. Étienne. — Je demande au Sénat de discuter le projet le plus rapidement possible. C'est très urgent ! (Très bien ! sur de nombreux bancs.)

La discussion du budget est reprise. Le Sénat examine les chapitres réservés du budget de l'instruction publique qui ont trait à

L'enseignement primaire

M. de Lamarzelle. — Je demande à M. le président du Conseil quelles mesures il compte prendre à l'égard des associations de membres du corps enseignant primaire, qui sont affiliés à des Fédérations syndicales dont le but proclamé est de détruire l'armée.

Au Congrès de Chambéry, comme en maintes circonstances, des instituteurs ont proclamé nettement leur adhésion à la C. G. T., à son but, à ses méthodes. Après le chant de l'Internationale, d'innombrables instituteurs, réunis en Congrès, ont proclamé ainsi bien haut leur volonté de se révolter au jour du danger national et de travailler en tous temps à la destruction de l'armée et de la patrie. (Appl. à droite.)

Ils ont fait mieux, ils ont participé à l'organisation du « Sou du soldat »...

M. Jénouvrier. — C'est le Sou de la désertion !

M. de Lamarzelle. — On l'a dit, cette œuvre de désertion et de lâcheté a plus que doublé les désertions.

L'entreprise de la C. G. T., à laquelle s'unissent les instituteurs, va plus loin, pousse au sabotage de la mobilisation, prépare la destruction des chemins de fer en temps de guerre.

M. Jénouvrier. — Les déclarations de M. Morinet sur le pont de Troyes !

M. de Lamarzelle. — Voilà ce que veulent les instituteurs réunis en Congrès à Chambéry !

M. Antoine Perrier. — Sur 1 200 instituteurs de la Savoie, il n'y en a que 200 syndiqués. (Exclamations.)

Voix nombreuses. — Qu'est-ce que cela peut faire ? C'est trop !

M. de Lamarzelle. — Sans doute, tous les instituteurs ne pensent pas ainsi, mais c'est trop qu'un Congrès représentant de puissantes organisations ait pu prendre de telles décisions. (Applaudissements.)

Ce qui est plus grave, c'est que ces instituteurs n'ont jamais rien désavoué et, bien loin de se dédire, ont renouvelé leurs déclarations antipatriotiques et révolutionnaires au Havre et ailleurs. (Applaudissements.)

Ces congressistes de Chambéry n'étaient pas des égarés d'un moment, ni des isolés, car ils ont aggravé leur faute, renouvelé leur manifestation. C'était en grand nombre des membres de Conseils départementaux, des représentants de groupements régulièrement mandatés. (Appl.)

Je me garderai bien des généralisations excessives, il y a encore des instituteurs patriotes...

M. Couyba. — Il y en a beaucoup !

M. de Lamarzelle. — Voyons cela par les faits. Selon des évaluations autorisées, les instituteurs syndicalistes antipatriotes ne seraient que 6 000. Mais il y a les Amicales dont l'esprit n'est pas bien loin d'être le même.

M. Barthou. — Mais c'est un interpellation ! (Exclamations.)

M. de Lamarzelle. — Le sujet est assez grave et vaut la peine d'être examiné. (Très bien.)

M. Barthou. — La loyauté veut qu'un ordre du jour termine ce débat.

M. de Lamarzelle. — Si vous voulez.

Les amicalistes n'ont pas à y regarder de bien près, un état d'esprit différent de celui des syndicalistes. (Rumeurs à gauche.)

A propos de ce Congrès de Chambéry qui a fixé le programme des instituteurs syndicalistes, les membres des Amicales ont révélé leurs vrais sentiments. Les dirigeants des Amicales à propos des poursuites qui ont suivi le Congrès se sont démasqués s'unissant aux fauteurs de désordre.

Et ce qui prouve bien qu'il y a des antipatriotes dans les Amicales c'est que certains membre de ces Associations ont désavoué dans un document public, le Bureau de la Fédération des Amicales.

Ces instituteurs patriotes, je les approuve, bien qu'ils soient mes adversaires et j'applaudis à leur langage énergique et courageux. (Appl. sur de nombreux bancs.)

Dans un Congrès récent des Amicales, on a rappelé non seulement avec sympathie, mais avec fierté, les manifestations de Chambéry et les incidents qui en ont été la conséquence.

Dans un Havre récent, on a fait remarquer que la Ligue de l'enseignement avait supprimé de sa devise ce qui a un caractère patriotique. (Protestations à gauche.)

M. Perreau. — Vos amis ont bien fait alliance avec les antipatriotes dans beaucoup de circonscriptions. (Bruit.)

M. de Lamarzelle. — Votre parti n'a pas le droit de nous reprocher certaines alliances, car il n'a pas hésité à prêter de toutes les alliances et de toutes les voix. (Appl. à droite.)

M. Perreau. — Nous n'avons jamais fait alliance avec les antipatriotes.

M. Vieu. — Nous avons toujours refusé les voix des antipatriotes. (Vives exclamations sur de nombreux bancs.)

M. de Lamarzelle. — Vous avez la mémoire courte, Messieurs. Le temps n'est pas loin de nous où M. Combes comprenait dans sa majorité les socialistes unifiés. (Vifs appl. à droite et au centre.)

Et cette fête du Triomphe de la République, où l'on a vu le président de la République, tout le gouvernement saluer le drapeau rouge, l'avez-vous oublié ? (Vifs appl.)

M. de Trévenneuc. — Ce fut une honte de voir le ministre de la Guerre et les officiers saluer la loque sanglante. (Longs appl. — Rumeurs à gauche.)

M. de Lamarzelle. — Vous osez dire qu'il n'y a pas de cette dame votre corps enseignant, quand des instituteurs adoptent la devise de la lâcheté : Guerre à la guerre. C'est-à-dire la devise de ce pacifisme qui abandonne tout même l'honneur.

Ce pacifisme qui ne veut pas reconnaître que la guerre est parfois nécessaire et qu'il faut toujours être prêt à la faire. (Vifs appl.)

C'est l'indice de la crise antipatriotique qui sévit dans le corps enseignant.

Nier cette crise, serait nier l'évidence même, car les instituteurs repoussent l'autorité administrative du gouvernement et s'exercent à lui opposer la force syndicale qu'ils voudraient lui substituer.

Les ministres ont eu des paroles énergiques à la tribune depuis sept ans, mais, depuis le même temps, les actes des mêmes ministres constituent une véritable abdication (Appl. à droite.)

Les rédacteurs du manifeste de 1905, qui, loin d'avoir subi la répression sévère que méritait leur indiscipline, ont été tous favorisés dans leur avancement.

Les organisateurs des Syndicats ont-ils été poursuivis ? Non. On a fait plus que d'user d'indulgence ; le gouvernement a presque reconnu qu'il y avait possession de droit de l'illégalité.

M. de Lamarzelle, poursuivant l'historique de la crise de l'enseignement primaire montre que M. Clemenceau n'a pas pu agir avec plus de fermeté que ses prédécesseurs. J'ai une lettre de M. Clemenceau que tout le Sénat applaudit. (M. Clemenceau sourit en faisant des gestes de remerciement.)

Après avoir démontré par les faits que le gouvernement n'a pris aucune mesure effective contre les instituteurs révoltés, M. de Lamarzelle rappelle les incidents qui ont marqué l'affaire Léger.

Par les faiblesses accumulées avant le Congrès de Chambéry, on a préparé les abdications qui ont suivi cette manifestation de désordre et d'insubordination.

Le gouvernement a tout abdiqué, tout abandonné, laissé les ruines s'accumuler.

A un groupement qui n'a rien de professionnel on a laissé tous les droits, toutes les audaces.

Il faut en finir avec ces foyers de désordre, de trahison et de désertion.

Il faut être énergique et frapper à la tête pour étouffer la rébellion. (Longs et vifs appl.)

M. Barthou. — Je n'ai aucune peine à déclarer que les Syndicats d'instituteurs sont illégaux. Il ne me serait pas difficile de démontrer la différence entre la profession et la fonction pour établir que la loi de 1884 n'est pas applicable aux instituteurs.

Les instituteurs ont usurpé le droit syndical. La loi de 1901 était suffisante pour eux.

Les instituteurs syndicalistes ont voulu par des organisations illégales acquérir le droit de s'affilier à certains groupements illégaux.

Voix au centre. — Voilà la vérité !

M. Barthou. — Ils veulent aussi obtenir l'autonomie. Nous devons leur répondre que l'école n'appartient pas à l'instituteur. (Applaudissements.)

La crise balkanique

« Signez ou partez » déclare Sir Edward Grey aux délégués

On apprend que sir Edward Grey a donné à entendre aux délégués, non seulement que ceux d'entre eux disposés à signer les préliminaires de paix devaient le faire, mais qu'il était manifestement inutile que les autres restassent en Angleterre.

Suivant des renseignements puisés dans les milieux diplomatiques, la communication faite par sir Edward Grey aux représentants des belligérants était conçue en termes énergiques et sans ambage.

La Bulgarie et la Turquie sont enchantées de ce fait nouveau. Le Monténégro y est indifférent. Les délégués grecs et serbes vont réclamer des instructions nouvelles à leurs gouvernements.

La Serbie veut maintenir l'alliance bulgare

On attend avec impatience dans tous les milieux de Belgrade les déclarations que doit faire aujourd'hui mercredi le président du Conseil à la Skoupchtina pour fixer le point de vue de la Serbie dans son différend avec la Bulgarie.

On croit savoir que le discours de M. Pachitch est inspiré du désir de maintenir l'alliance ; quoique modéré dans la forme il n'en sera pas moins catégorique dans le fond.

Vers un accord gréco-bulgare

D'après des nouvelles reçues à Vienne aujourd'hui, le gouvernement bulgare s'efforce d'arriver à un arrangement avec la Grèce dans le but d'avoir toutes ses forces militaires disponibles en vue d'opérations possibles contre la Serbie.

La Bulgarie propose de renoncer à ses prétentions sur Salonique, à condition que la Grèce abandonne certains territoires dans le district de Panghaion. Si cet accord est conclu, la Serbie et la Grèce se trouveraient séparées par des territoires bulgares.

La Russie arbitrerait le partage des territoires conquis

Saint-Pétersbourg, 28 mai. — Le *Novoié Vrémia* dit apprendre de source autorisée que la Bulgarie a proposé officiellement à la Russie de prendre le rôle d'arbitre dans la question du partage des territoires conquis.

La Russie a consenti ; mais elle a posé deux conditions : la démobilisation simultanée des alliés et le droit de demander l'arbitrage des puissances favorablement disposées pour les alliés.

Grecs et Bulgares négocieraient

Sophia, 28 mai. — On assure, de source autorisée, que les Grecs ont consenti à entrer en négociations avec la Bulgarie, en dehors de la présence des délégués serbes, au sujet de la division des territoires occupés.

M. Sarafoff a été envoyé à Athènes en qualité de délégué bulgare.

Pessimisme à Athènes

Athènes, 28 mai. — M. Venizelos est parti hier soir pour Salonique.

Bien qu'on n'ait aucune nouvelle de l'incident gréco-bulgare, la situation est toujours indécise.

On peut voir des symptômes de tension dans le fait qu'un détachement de cavalerie grecque, qui se trouvait à Sérès depuis la prise de Salonique, a évacué la ville malgré l'insistance des autorités bulgares à le retenir. D'autre part, l'état-major et les troupes bulgares qui restaient à Salonique quitteront cette ville aujourd'hui.

Le Congrès Jeanne d'Arc

Le Congrès Jeanne d'Arc a entendu mardi après-midi de très intéressantes communications de Mme Renier sur « l'œuvre Notre-Dame des Blés », de Mlle de Maleysie sur « l'Oasis », maison de famille pour jeunes filles, de Mlle des Georges sur l' « Association Jeanne-Thérèse », une œuvre d'infirmières très florissante. On a beaucoup applaudi Mme Richardière, recommandant l'apostolat eucharistique et souhaitant que dans toutes les paroisses se réunissent en groupes d' « apôtres eucharistiques » des âmes de bonne volonté autour du clergé pour lui servir d'auxiliaires et pour renouveler l'esprit véritablement chrétien en le prenant à sa source qu'est la sainte Eucharistie. On a non moins chaleureusement applaudi Mlle Maugeret, lorsqu'elle exprima le vœu que les femmes catholiques de ce pays mènent partout une ardente campagne d'idées et d'actes pour le rétablissement des processions.

Enfin, la très dévouée secrétaire du Congrès Jeanne d'Arc, en quelques pages substantielles à la fois et délicates, trace le programme de la journée d'une femme chrétienne. Elle la montra à son devoir, dès premières heures de la matinée, qu'elle commence par la messe, jusqu'aux heures agitées de la vie mondaine, où la chrétienne, quelles que soient les conditions particulières de sa situation sociale, sait se rappeler toujours la tâche d'apostolat qui nous incombe à tous, et respecter, notamment comme acheteuse, les impérieuses exigences de la charité.

Mercredi matin, le Congrès s'est tenu sous la double présidence de M. le chanoine Lenfant, curé de Saint-Antoine, et de M. l'abbé Bourgeois, curé de Saint-Marcel. Quand M. Lenfant eut loué la Fédération Jeanne d'Arc d'avoir inauguré la déjà longue et féconde série des Congrès féminins, quand il l'eut félicitée d'avoir jeté le bon grain qui de toute part a levé, on entendit un très suggestif rapport de M. Bouet sur le « Chantier », l'œuvre familiale que nous avons jadis décrite à nos lecteurs ; un intéressant rapport de Mme Barthes sur le rôle de la femme dans la vie paroissiale ; une éloquente communication de M. l'abbé Bourgeois sur le groupe des apôtres eucharistiques qu'il a fondé dans sa paroisse des rapports excellents entre eux sur « la formation des directrices d'œuvres » par Mme Blaise et sur « les œuvres provinciales », leur importance, leur fonctionnement, les services qu'elles rendent, par Mme de Cahuzac.

Échos religieux

A Paray-le-Monial

Pèlerinage à Paray-le-Monial et à Nevers, au tombeau de Bernadette, sous la direction de M. l'abbé Couhé. Départ de Paris le jeudi 5 juin, à 9 h. 30 du matin, gare de Lyon. Retour à Paris le samedi, à 7 heures du soir. Prix du billet, aller et retour : 1re cl., 47 francs ; 2e cl., 30 francs ; 3e cl., 18 francs. Prix du séjour, logement et repas : 18 francs, 14 francs et 10 francs, selon l'hôtel. S'adresser, pour les inscriptions et renseignements, au secrétaire du pèlerinage, 29, rue Chevert, Paris, VIIe. Ce pèlerinage est surtout destiné aux dames qui ne pourraient se joindre au grand pèlerinage d'hommes présidé par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, le 15 juin.

A Brains

Dimanche, Mgr Péchenard, évêque de Soissons, présidait à Brains la fête du Bouquet provincial des compagnes d'arc de la vallée des vallées de l'Aisne et de l'Ourcq. Pendant la messe célébrée en plein air, Sa Grandeur rappela aux 400 compagnies présentes les hauts faits d'armes des chevaliers de Saint-Sébastien au XIVe siècle, sous Charles VI, et s'appliqua à faire vibrer la corde patriotique, en chantant éloquemment la grandeur de la patrie « le berceau et la tombe de nos ancêtres ». (G. P.)

Guerre et Marine

Écoles militaires

L'Officiel publie la liste des sous-officiers reconnus admissibles à l'École militaire d'infanterie de Saint-Maixent (troupes métropolitaines) et à l'École militaire d'artillerie de Versailles (division de l'artillerie).

Commandement à la mer

Le lieutenant de vaisseau Changeux est nommé commandant du sous-marin *Gustave-Zédé*.

On sait que le *Gustave-Zédé*, récemment lancé à Cherbourg, est le plus grand sous-marin du monde.

Les manœuvres navales du Pas-de-Calais

La semaine des manœuvres du Pas-de-Calais s'est terminée hier.

La *Marseillaise*, avec une escadrille de contre-torpilleurs, a rallié Cherbourg, où elle va exécuter à un exercice de lancement de torpilles avec la flotille de Cherbourg.

La *Gloire* et deux divisions de contre-torpilleurs font route pour Brest avec le contre-amiral Favereau.

Accident d'automobile

Var. — Une automobile conduite par le lieutenant de vaisseau Barthélemy Dessieux, embarqué sur le cuirassé-croiseur *Jules-Michelet*, a fait panache, à trois kilomètres de la Roquebrussanne.

Le chauffeur, nommé Levallois, originaire de Romans (Drôme), a été tué sur le coup.

Le lieutenant Dessieux, grièvement blessé à la tête et aux jambes, a été ramené à Toulon.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Prading. 1 an et 7 quinzaines, apoplie. ann. 0,01

Mme Vve Collin, née Bradier, 87 ans, à Paris. — Mme Léchalard, née Victorine Maudemaire, à Chuisnes (Eure-et-Loir). — M. Ernest Dumont, 81 ans, et M. Florentin Cayn, 84 ans, à Beauvais (Oise). — Mme Vve Révial, née Marie-Victoire Grand, 88 ans, à Longefoy-sur-Aisne, mère de M. l'abbé Révial, curé de Longefoy-sur-Aisne (Savoie), et correspondant de la *Croix*. — M. l'abbé Lucot, 87 ans, chanoine, curé archiprêtre de la cathédrale de Châlons. — Mlle Gordienne de Lamajorie de Soursac, 18 ans, au château des Gaudras, à Rouffieux, près d'Annonay (Ardèche). — A Saint-Flour, M. le chanoine Tissier, doyen du Chapitre général honoraire, 75 ans.

Informations du soir

Le nouveau bureau du Conseil municipal de Paris

Le Conseil municipal de Paris a repris aujourd'hui, ses travaux.

Après le discours d'usage de M. Lampué, doyen d'âge, l'assemblée a procédé au renouvellement de son bureau.

Pour la présidence, deux candidats sont en présence : MM. Chassaigne-Goyon, libéral, et Rebeillard, radical-socialiste.

Suffrages exprimés, 64.
Majorité absolue, 33.
M. Chassaigne-Goyon, 34, ÉLU.
M. Rebeillard, 22.
M. Evain, 8.

Sont élus vice-présidents :

M. Le Corbeiller, libéral, 35 voix.
M. Miniot, libéral, 30.

Ont obtenu :

M. Étienne Oudin, radical, 21.
M. Lajarrige, socialiste indépendant, 14.

Sont élus secrétaires :

MM. Lafon, libéral, 42 voix.
M. Marcel Habert, libéral, 36.
M. Guillard, libéral, 35.
M. Payère, socialiste indépendant, 32.

Au second tour de scrutin, M. Gay, syndic sortant est réélu par 45 voix contre 34 à M. Aucoc.

A l'exception de M. Payère, le bureau est entièrement composé de libéraux.

M. Poincaré a reçu cet après-midi le bureau de la Société philotechnique, qui lui a été présenté par M. Ferdinand Buisson.

LES GRANDES MANŒUVRES NAVALES

Toulon, 28 mai. — Le parti B a réussi déjà à écarter de sa route une flotille du parti A ; mais celui-ci a signalé une escadrille en vitesse et espère cerner son adversaire.

L'attaque des Bouches de Bonifacio a été marquée par d'audacieux mouvements de sous-marins.

Le *Voltaire*, battant pavillon de l'amiral Boué de Lapeyrère, arbitre supérieur, est en route sur Ajaccio.

LES INCIDENTS MILITAIRES

Belle tenue des territoriaux

Perpignan, 28 mai. — Au cours de la cérémonie de la présentation des drapeaux aux hommes du 126e régiment territorial, ont poussé des cris de : « Vive la France ! Vive la paix ! » Ils ont ensuite présenté les requêtes verbales demandant que le régiment soit dispensé de défiler dans les rues, musique en tête et drapeau déployé.

Lorsque le régiment alla porter le drapeau au domicile du colonel, il fut l'objet de manifestations de sympathie de la part de la population.

NOUVELLES PERQUISITIONS CHEZ LES SYNDICALISTES

Brest, 28 mai. — De nouvelles perquisitions ont été opérées chez deux militants connus ; une correspondance volumineuse des Iracla et des brochures antimilitaristes ont été saisis. On a trouvé chez un ouvrier révoqué de l'arsenal des lettres de sabotage relatives à des coupures de fils télégraphiques, commis l'été dernier.

ACCIDENT A BORD DU CONTRE-TORPILLEUR « GABION »

Cherbourg, 28 mai. — Le contre-torpilleur *Gabion* avait pris, le mai, en mer, des exercices avec d'autres bâtiments des flottilles. Vers 8 heures, un tuyau de chaudière fit explosion et la vapeur brûlante envahit la chaufferie. Les matelots chauffeurs Jean Lemoux et Clément Cariou furent atteints sur différentes parties du corps. Le *Gabion* rentra immédiatement dans l'arsenal. Les blessés furent transportés à l'hôpital maritime. (D. P.)

NAUFRAGE D'UN VAPEUR ALLEMAND

Le vapeur allemand *Chargeur*, de Stettin, capitaine Stahl, comptant 25 hommes d'équipage, a, trompé par le brouillard, touché, le 26 au matin, la base de Bridy, en face de l'île d'Ouessant. Il a coulé à pic. L'équipage a pu être sauvé.

AVIATION

Lyon, 28 mai. — L'aviateur militaire Bréguet est arrivé à 5 h. 1/2 à Villeneuve-la-Gare, où il a atterri dans de bonnes conditions.

Rome, 28 mai. — L'aviateur Pateyron, montant un appareil Blériot, a quitté Turin à 4 h. 56 ce matin. Il a atterri à Rome à 11 h. 30.

CHUTE MORTELLE D'UN AVIATEUR ALLEMAND

Hanovre, 28 mai. — Le pilote aviateur Thom, qui exécutait un raid, est tombé près de Peyrwedel, d'une hauteur de 1 500 mètres, et fut tué sur le coup.

Palais de Justice

UN ASSASSIN DE 17 ANS

La Cour d'assises de la Seine a condamné à mort, Victor Gras, 17 ans, qui, le 20 janvier, rue Mozart, assassina pour le voler Louis Barlaud, 81 ans, parfumeur.

FEUILLETON DU 29 MAI 1913 — 46 —

Robinsons souterrains

Si les sentinelles allemandes de la galerie pouvaient procédaient ainsi, ils allaient tomber dans le repaire où les « Robinsons » étaient trouvés enfermés, devineraient issue par où ils en étaient sortis et débouchaient sous leur nez dans la galerie allemande.

Les quatre rescapés seraient ainsi pris entre deux feux.

— Plus qu'une heure vingt devant nous pour prendre un parti, fit Jacques en flambant une allumette et en regardant l'heure.

— Pour plus de sûreté, vaudrait mieux être hors d'ici dans une heure, observa Marquot.

— Oui, mais comment ?

Et de nouveau le problème se pose angoissant, pendant que, suivant la jolie expression d'un moderne poète latin :

Lubitur inclusum vitreo sub carcere tempus !

Faire irruption à l'extérieur avant que l'explosion se produise, c'est être accueilli à coups de fusil par le poste que Pierron signale à la sortie de la galerie.

Attendre que cette explosion ait jeté le désordre dans la garnison allemande du retranchement ennemi pour essayer de fuir à la faveur du trouble vers les lignes françaises, c'est risquer d'être surpris par le volcan dans cette galerie qui sera engloba dans son rayon d'action...

Se rendre enfin !

Solution facile, car il suffira que Pierron, libéré par eux, dont il est le prisonnier et qui deviendront les siens, aille prévenir son sergent à l'entrée de la galerie ; on viendra les chercher, et on les enfermera dans une casemate du Saint-Quentin où ils seront tout naturellement délivrés quand le fort tombera.

Or, la chute du fort Manstein, étant donné l'avancement des travaux de mine, est l'affaire de vingt à vingt-cinq jours.

Peut-être même, si l'on brusque l'attaque et si les grandes explosions qui vont se succéder sur les glacis arrivent à jeter bas la contrescarpe, le fossé sera-t-il suffisamment comblé pour former une rampe praticable et permettre l'assaut dans huit à dix jours ?

Et l'assaut donné dans ces conditions a de grandes chances de réussir avec une garnison impressionnée par les formidables détonations qui vont se renouveler chaque nuit, avec une garnison qui craindra de voir déboucher dans le fort même, sous les magasins à poudre, les mineurs français cheminant à 25 et 30 mètres de profondeur au-dessous de la surface du plateau.

C'est donc une captivité de courte durée en échange de ce bien inestimable, la vie !

Et cette issue de leur tragique aventure, nul ne songera à la leur reprocher.

Nul ne songera à leur dire : « Après deux explosions, la menace d'asphyxie, la mort de deux d'entre vous, vous pouviez faire plus : acculés dans une galerie allemande, vous aviez un autre parti à adopter que celui de vous rendre. »

Tout milite donc dans l'âme de ses hommes en faveur de ce dénouement.

Et pourtant, ce n'est pas à celui-là qu'ils songent dans la tension d'esprit qui les rend silencieux.

Dans l'espèce de recueillement où les a plongés la nouvelle qu'ils allaient peut-être se trouver entre deux feux, ils n'ont pas l'idée de faire le geste qui les délivrerait du cauchemar vécu depuis quarante-huit heures.

Ou s'ils l'ont eue, ils l'ont repoussée, mus par cet instinct profondément français de la résistance et de *l'espoir quand même*.

Cet instinct, des généraux, comme Dupont à Baylen, comme Bazaine à Metz, comme ceux *qui ont « capitulé sans avoir accompli tout ce que commandent le devoir et l'honneur »* avaient pu le méconnaître pour eux-mêmes : il était dans le sang de leurs soldats, maudissant les chefs indignes qui les livraient à l'ennemi avec des armes encore solides et des remparts encore debout.

Il se retrouve dans l'âme des quatre Français qui sont là et oublient les épreuves déjà subies pour étudier les chances qui leur restent, voulant accomplir, cette fois *plus* que ne leur commandent le devoir et l'honneur.

Jacques se répète pour la vingtième fois : « Fais ton devoir jusqu'au bout », et il estime qu'il n'est pas encore au bout.

Le caporal Bernard écoute ce que lui dit sa conscience, parce qu'il a des principes qui ont fait à cette conscience une armature solide ; et la voix intérieure qu'il entend lui répète qu'avec un dernier effort de volonté il peut être encore utile à son pays.

Quant à Marquot, subitement passé d'un milieu de lâcheté et d'égoïsme dans une atmosphère d'énergie et de dévouement, il a honte de son passé, et la contagion de l'exemple le prédispose aux actes les plus téméraires ; il sent que la réhabilitation va lui venir aux yeux de tous, en raison de sa conduite au cours de ces terribles journées, qu'il a une occasion unique de se refaire une vie, et cette vie même il est prêt à la jeter en holocauste au devoir qui se révèle à lui et dont il n'avait jamais eu la moindre conception. Il sent vaguement s'éveiller en lui des idées nouvelles d'abnégation, de sacrifice ; il ne les appelle pas ainsi, mais il se sent porté vers tout acte, si audacieux soit-il, qui aidera au succès des camarades dont il se sent maintenant solidaire.

Et quand Jacques Tény déclare :

— Moi, je ne veux pas être pris.

Il répond :

— Moi non plus.

Quant à Mitrel, que les souffrances de ses brûlures ont affaibli et qui, en bon soldat, a jusqu'à présent obéi sans défaillance à celui qu'il n'a jamais cessé de regarder comme son chef, il vient de s'écrouler dans un sommeil invincible.

Tout à l'heure, quand une décision aura été prise, on le réveillera, et il suivra.

Maintenant Jacques expose rapidement à ses deux compagnons ce qui, d'après lui, reste à faire. Il ne se cache pas du prisonnier qui commence à deviner la vérité, en apprenant qu'on peut craindre une irruption des Allemands par la brèche qu'il a sous les yeux.

On ne peut, puisqu'il comprend le français, lui dissimuler les préparatifs auxquels on va se livrer, à cause des explications qu'ils exigent. On ne songe pas non plus à le ligoter, car on le mettrait ainsi dans l'impossibilité de fuir l'explosion, et un incident empêchait de le délivrer à temps de ses liens.

Mais comme, à la réflexion et comprenant mieux la situation périlleuse de ses compagnons d'occasion, il pourrait être tenté de fuir, il a été adossé à la paroi, éclairé par sa propre lanterne qu'on vient de rallumer, et le Conseil de guerre dans sé tient devant lui.

Jacques en a fini avec les réflexions et les indécisions.

Le temps presse.

Du moment que ses compagnons, comme lui, ne veulent pas entendre parler de captivité, il n'y a qu'un moyen de déboucher de la galerie de contre-mine, c'est de tromper l'ennemi pendant quelques minutes seulement à l'aide d'uniformes allemands.

La nuit est propice à cette tentative ; si les quatre Français peuvent faire illusion quelques instants au poste ennemi par leur tenue, ils prennent à gauche en sortant, grimpent l'escalier signalé par Pierron et franchissent sans peine le parapet, qui doit avoir la hauteur d'épaulement de tous les parapets d'infanterie, 1 m. 30.

S'ils ont la chance de ne trouver sur la banquette de ce retranchement que des guetteurs, ce qui est probable, ils subiront peut-être deux ou trois coups de feu, et encore fait-il supposer que l'étonnement paralysera lesdits guetteurs et qu'ils n'auront peut-être pas l'idée de tirer...

— Reste, dit Jacques en terminant cet exposé, à éviter les coups de feu de nos camarades de la quatrième parallèle ou du logement des mines.

— Oh ! fit Marquot, quand nous en serons là !...

— C'est vrai, sergent, fit Bernard. Si nous arrivons à dégringoler la pente sans rien recevoir des Allemands, ça sera le principal.

— Pas du tout. Nous avons plus à craindre des nôtres que de l'ennemi, et c'est pourquoi, dès que nous serons à une cinquantaine de mètres de la crête du retranchement allemand, il nous faut jeter nos coiffures, trouver un trou et, chacun de notre côté, nous y aplatir jusqu'à ce qu'une patrouille de chez nous vienne nous chercher.

— Compris, sergent, fit Bernard. Mais ces uniformes pour sortir d'ici ?... C'est là le hic !...

— J'ai commencé par la fin, pour vous prouver que je suis sûr du succès de notre évasion. J'arrive au commencement. Deux uniformes à la rigueur suffisent : un pour Bernard, qui est juste de la taille de Pierron, et un pour moi. Je dis pour moi, parce que, sachant parler l'allemand, je pourrai peut-être, à la sortie, donner des explications ou répondre à un appel pour gagner quelques minutes. Toi, Marquot, pour que on ne trouverait pas d'effets à la mesure voulue, tu suivras avec la baïonnette de Pierron et tu soutiendras ce pauvre Mitrel qui n'en peut plus et qu'il faut tâcher de sauver avec nous.

(*A suivre.*) Capitaine DANGER.

*Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des gens de